

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 4 Juillet 2024

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 28 juin 2024. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Jeudi 4 Juillet 2024.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 7 JUIN 2024**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **PERSONNEL**
- V. **URBANISME – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- VIII. **QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**
- IX. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Annick GOUINEAU

Excusés : Fabrice CAZAVANT (pouvoir à C GUIBERTEAU), Olivier BURY (pouvoir à M BOURRIER), Jérôme TISSIDRE (pouvoir à A GOUINEAU), Pauline REINACHTER

Secrétaire de séance : Francis BORDET

Le Maire a introduit la séance en faisant lecture de la lettre de démission du Conseil Municipal de Pauline REINACHTER pour convenances personnelles.

I. APPROBATION DU PV DU 7 JUIN 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Devis concernant le remplacement de la chaudière du logement du Presbytère

S'agissant du remplacement de la chaudière du logement du presbytère un premier devis a été réalisé par la société ACE Energies pour la fourniture, installation et mise en service d'une pompe à chaleur Air /eau DAIKIN : Altherma 3 RW pour un montant TTC de 14 896 €. Après visite du logement du Presbytère, la société ACE Energies adressera un devis affiné.

Deux autres sociétés ont été consultées. La Municipalité est en attente des devis.

2) Validation des devis de juillet 2024

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, valide les devis suivants :

- Installation d'un chauffe-eau 300L au logement locatif rue du Presbytère confiée à AQUA SERVICE SL pour un montant TTC de 1 316.41€
- Installation de filtres solaires sur les vitres de la cantine confiée à Stores de France pour un montant TTC de 472.38€

III. **QUESTIONS SCOLAIRES**

1) **Compte-rendu de la réunion du Conseil d'école du 25 juin**

Une nouvelle enseignante, Sylvette Prêt, remplacera Sandrine Charrier qui a obtenu sa mutation, à la rentrée de septembre.

Projets du RPI :

- Fête des écoles le 15 juin
- Visite de l'école de Crazannes pour les élèves du CE1,
- Portes ouvertes de l'école de Port d'Envaux les 2 et 4 juillet,
- Fête des aurevoir le 5 juillet.

Port d'Envaux :

Maternelle : jeux d'orientation aux Lapidiales et école de la forêt, sortie à l'île Madame.

Primaire : projet découverte multisports en partenariat avec les associations de Port d'Envaux, rencontres sportives à Romegoux

Crazannes :

- Projet « bouge tes baskets »,
- Projet « pour que chaque goutte compte, il faut viser la sobriété »,
- Intervention sur les gestes de 1^{er} secours.
- CM1-CM2 : projet « voyages imaginaires », réalisation d'un mini carnet de voyages imaginaires
- Projet « d'école durable » avec l'aide du SIVOS,
- CE2-CM1 : les élèves ont pu aller à la piscine de Saintes afin de valider l'Attestation Scolaire du Savoir Nager (ASSN).

L'équipe enseignante remercie vivement les parents accompagnateurs, l'équipe des seniors, les associations et les commerçants sans qui elle n'aurait pas pu organiser de tels projets.

Elle remercie également l'Association des Parents d'Elèves pour son soutien et son écoute, ainsi que Mme Guiberteau et les agents communaux pour leur soutien.

35 élèves de l'école de Crazannes sont partis en classe multisports à Eymoutiers la semaine du 13 au 17 mai. L'équipe enseignante remercie vivement tous ceux qui ont permis la réalisation de ce très beau séjour.

Le 12 avril, l'APE a organisé la boum aux Chabossières, une tombola en mai et la fête des « aurevoir » le 5 juillet.

Evaluation des écoles :

Les évaluateurs remercient vivement toutes les personnes qui ont participé à l'évaluation ainsi que l'équipe enseignante pour le gros travail réalisé en amont.

Points forts de l'établissement/axes de progrès :

- Les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement,
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire,
- Les acteurs et le fonctionnement de l'école,
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Direction unique du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

D'un commun accord avec l'équipe enseignante, il a été décidé qu'une direction commune sur le RPI devenait nécessaire afin de dégager plus de temps à la directrice. La direction de 5 classes libèrera une journée de décharge par semaine contre 12 actuellement sur l'année pour chaque directrice. Mme Varoqui s'est proposée pour ce poste et Mme Hémon serait adjointe à Crazannes.

Les 2 Communes, ainsi que les membres du Conseil des écoles, ont donné un avis favorable à ce projet.

A la rentrée prochaine, il y aura 66 élèves à Port d'Envaux contre 73 cette année, et 49 à Crazannes, contre 48 actuellement.

Il est à noter le départ de 11 CM2, l'arrivée de 15 PS, 2GS, 1 CM1 et 1 CM2.

L'école de Port d'Envaux a reçu un kit de matériel de sport dans le cadre des JO.

« L'encroyable collecte », récupération des cartouches d'encre usagées afin de les recycler, a permis de gagner 10 ordinateurs portables reconditionnés.

2) Compte-rendu de la réunion du SIVOS du 3 juillet

21- Questions financières

Le tarif des cantines a été révisé :

- pour les élèves de Port d'Envaux et Crazannes : de 2,85 € à 2,90 €
- pour les enfants extérieurs aux communes : de 3,50 € à 3,55 €
- pour les enseignants : de 4,10 € à 4,15 €

L'accueil périscolaire voit son tarif augmenter de 2 centimes par 1/2 heure.

Il est à noter que les créances éteintes (qui ne seront pas honorées) s'élèvent à environ 2 000 € depuis 2015.

A ce jour, les factures en attente de paiement s'élèvent à 1738 € pour la cantine et 250 € pour la garderie.

En cas de non-paiement, une lettre de relance est envoyée au bout de 30 jours par le Trésor Public, suivie si besoin, d'une lettre de mise en demeure.

Par ailleurs, il a été décidé que le SIVOS prendra contact avec les familles en difficulté.

Les élèves de Crazannes ont pu passer les tests d'aptitude en piscine : coût du transport 182 € plus le prix des entrées.

A ce jour, Les dépenses d'énergie s'élèvent à 18 000 € pour un budget annuel de 23 000 €.

La Mairie de Crazannes a fait changer tous les radiateurs électriques de l'école.

Un prestataire a été sollicité pour la maintenance du parc informatique : Romain informatique pour un montant de 1798 € TTC.

22. Personnel :

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre. Un poste sera supprimé et un poste d'agent polyvalent sera créé.

Point sur le PAT (Plan Alimentaire Territorial) du 6 juin :

Ce temps avait pour objectif de faire un point sur les avancées du PAT depuis avril, d'avoir un retour sur les différents temps organisés (formations, campagnes de pesées...) ainsi qu'aborder le lancement d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et la mise en place de la charte d'engagement des commandes groupées.

IV – Bilan de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

En moyenne, 18,6 enfants sont présents à l'accueil du mercredi, soit un taux de remplissage de 72 %.

Les activités sont très variées : manuelles, sportives, sorties, fête des aurores...

Le thème de l'année prochaine sera le monde féerique.

V- RENTREE 2024

Concernant la surveillance de la pause méridienne, il faudra envisager la présence d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) pour 3 élèves.

- Position du SIVOS ou des Maires pour des dérogations de scolarisation d'élèves en dehors de la commune : Elle peut être accordée sous certaines conditions. Cela entraîne des frais de dérogation (entre 500 et 1000 €).

Le risque serait la fermeture de classes si trop d'enfants ne vont pas à l'école de leur village.

3) Projet de travaux estivaux ou futurs pour l'école et la cantine

Réfection du préau de l'école élémentaire (peinture sol, mur et plafond),

Remise aux normes des étagères de la cantine,

Remise en peinture des murs du réfectoire de la cantine,

Réfection du plafond de la légumerie et changement de la robinetterie,

Changement de la porte du jardin de l'école maternelle,
Apport de sable dans l'aire de jeu de l'école maternelle.

IV. **PERSONNEL**

1) Remplacement d'un agent technique

La Municipalité est en cours de recrutement d'un personnel pour remplacer un employé technique dont le départ est planifié fin Août 2024.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs candidatures et qu'il envisage qu'un certain nombre de personnes dont le profil correspond aux critères recherchés soit audité.

2) Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 31,5h

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes d'agent technique polyvalent

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet, soit 31.5 /35ème) à compter du 1er août 2024, pour réaliser l'entretien de premier niveau des bâtiments publics, espaces verts et outillage, préparation des salles et de l'espace public pour les locations et manifestations, fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

CADRE OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIF REEL	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (nombre d'heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe C3	1	1	35H00
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe C3	1	1	23H00
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe C3	1	1	30H00
FILIERE TECHNIQUE			
Agent de maîtrise principal 2 ^{ème} classe C3	3	2	35H00

Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2	1	0	35H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2	1	1	20H00
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe C2	1	0	9H00
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	3	2	9h – 27.5h – 31.5h
CONTRACTUEL (pour suivi)			
Adjoint administratif prin- cipal 1 ^{ère} classe	3		35H00 x 2 28H
Assistant conservation ppal 2 ^{ème} classe	1		3h15
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	1		Ponctuel
Agent APS qualifié	1		21h00

V. **URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**

1) **Demande de suppression des poubelles et containers de déchets au Pré Valade**

Monsieur Corentin Melon, habitant rue des marais est venu présenter au Conseil Municipal une lettre de doléances signée par 5 familles riveraines demandant la suppression du point de collecte des poubelles, rue des Marais.

Les riverains de la rue des Marais ne trouvent pas judicieux le nouveau positionnement des poubelles ainsi que leur nombre qui est passé de 6 à 20 entre l'ancien et le nouvel emplacement dans le Pré Valade. Ils ont constaté que cela encourage le dépôt sauvage, entraîne des nuisances sonores et olfactives ainsi que la présence de rongeurs.

Ils ont noté que certains weekends, ces poubelles qui débordent sont une vitrine peu esthétique à l'entrée d'un site protégé par la Ligue de Protection des Oiseaux et de la Flow Vélo.

En conclusion de leur courrier, ils demandent « *la suppression des poubelles de ce site remarquable, un bel exemple d'action citoyenne et collective dans l'intérêt de tous et notamment des futures générations* ».

Le Maire a répondu que désormais, il n'y avait plus que 6 poubelles et que les biodéchets (y compris ceux des Canotiers) ne sont plus collectés sur ce site, ce qui limite les nuisances et la présence des rongeurs. Il a également ajouté que le Conseil Municipal réfléchissait à une solution qui permettrait à moyen terme de trouver une solution acceptable pour les riverains de la rue des Marais.

2) **Informations sur la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme**

Les personnes publiques associées auxquelles le projet a été envoyé ont trois mois pour adresser leurs remarques. Certaines ont déjà répondu dont des communes voisines et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) conseille de ne pas répertorier tous les bois communaux en espaces boisés classés.

Les services de l'Etat ont préconisé d'enlever de la zone constructible le terrain de 7 000 m² situé derrière le Moulin Albert.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) souhaiterait que les surfaces constructibles soient encore réduites.

La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement (DREAL) n'a pas encore fait connaître sa position.

3) Point sur la situation des chats en divagation

L'association de l'Ecole Du Chat Libre de Saintes, avec qui la Municipalité avait une convention, étant en veille, l'association CAATS de Gémozac a accepté un partenariat avec la Mairie de Port d'Envaux pour gérer une situation d'urgence, en cœur de village, pour quatre chattes et 9 chatons. Ces derniers ont été capturés, placés et adoptés. L'association CAATS, afin de garantir les tarifs associatifs auprès de la clinique vétérinaire, s'est engagée à payer les frais de stérilisation des quatre chattes. La Municipalité s'engage à faire un don à l'association CAATS pour la remercier de son engagement sur le territoire de la Commune.

Une convention avec « 30 millions d'amis » pour une campagne de stérilisation et d'identification durant l'hiver est à l'étude.

L'association CAATS reste un partenaire sur le terrain. Elle a prêté gracieusement deux cages de trappage qui ont été remises à la bénévole chargée de la capture.

VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés communaux

Démontage des poubelles sur la plage de la baignade et au Pré Valade,

Empierrement du parking du Pré Valade,

Pose des panneaux de la baignade,

Réparation de l'éclairage de la Mairie,

Nettoyage de la caverne des Chabossières,

Réparation de la passerelle du Pré Valade,

Pose de caillebotis à la baignade,

Apport de sable sur la plage de la baignade,

Passage de l'épareuse le long des routes,

Tonte et arrosage des arbres,

Nettoyage des quais,

De nombreux états des lieux.

Réfection de la voirie à la Prairie et à la Pommeraie des Gaillards par l'entreprise JOLLY.

2) Projet de travaux

Le point à temps est planifié en semaine 40, première semaine d'octobre.

VII. INTERCOMMUNALITÉ

1) Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire du 19 juin

Le passage de la redevance des ordures ménagères à une taxe n'a pas été voté par le Conseil Communautaire car la taxe est calculée en fonction de la valeur locative de la maison, ce qui défavoriserait les personnes seules.

D'autres solutions pourraient être envisagées qui tiendraient compte de la quantité des déchets produits avec un nombre de passages définis (à la levée ou à la pesée).

Le Maire a présenté le projet d'Eolien porté par les communes de Sainte Gemme et Balanzac qui ont voté favorablement l'installation de 3 éoliennes. C'est le Préfet qui validera ou non le projet.

S'agissant des 37 maisons de Port d'Envaux situées en zone inondable, 21 ont fait l'objet d'un diagnostic. Les personnes volontaires pourront faire effectuer les travaux préconisés (surélévation des prises électriques, remplacement des planchers par des revêtements imputrescibles, batardeaux...) sans avoir à faire l'avance des frais de travaux.

De nombreuses associations de la Commune ont bénéficié de subventions accordées par Cœur de Saintonge.

2) Compte-rendu de la réunion sur le dévasement de la Charente

L'objectif du 6^{ème} comité de suivi environnemental était de présenter le bilan de la 5^{ème} campagne de dragage (2023/2024), le bilan de l'opération depuis son commencement (dragage, transport, suivis environnementaux), un bilan des sols valorisés depuis 2020 (analyses du mélange, rendement des cultures), valorisation des sédiments en géoverrerie et le programme de la prochaine campagne 2024/2025.

Limite géographique du dragage ?

De la vase est présente sur Port d'Envaux mais en épaisseur moindre, de l'ordre de 40 à 50 cm, ce qui est insuffisant pour que la drague intervienne. Une limite opérationnelle de dragage a donc été délimitée qui réduit la zone.

Des vérifications de présence / absence de Grande Mulette vivante pourront également amener à modifier la limite de dragage.

La prochaine campagne devrait débiter à l'aval du barrage, à la suite de ce qui a été réalisé en 2023.

Volume de sédiments extraits ?

Le volume extrait de 600 000 m³ serait moins important que prévu. En effet, le linéaire est moindre que celui prévu à l'origine. De plus dans les 9 zones sensibles à l'archéologie, les cotes de dragage ont dû être modifiées avec une marge de sécurité de plus de 50 cm ce qui entraîne également une diminution des volumes extraits.

Est-ce qu'il est observé un re-dépôt de sédiments sur les zones déjà draguées ?

Oui mais les sédiments ne sont pas consolidés. Une analyse est en cours par les services du Département.

Quel volume de sédiments a été épandu au total ?

Il est difficile de faire un calcul exact mais environ 1 500 m³ /ha ont été apportés sachant que 27,5 ha ont reçu des sédiments, soit environ 42 000 m³ de sédiments valorisés.

Quel est le devenir du site ?

Des réflexions sont en cours. Le Département ne s'interdit pas de maintenir les ouvrages existants. Le démantèlement coûterait très cher. Il pourrait y avoir une utilité locale, qui doit être discutée et partagée avec les acteurs du territoire.

Quel impact de l'opération sur les inondations ?

Il est difficilement quantifiable mais au regard des crues de cet hiver, il semblerait que l'effet se ressente localement sur les habitations par des niveaux atteints moins importants que ceux qui ont été observés lors des précédentes crues équivalentes ou plus fortes

3) Compte-rendu de la réunion sur la désimperméabilisation

Constat :

- Précipitations plus sévères, des probabilités de pluies décennales plus intenses, des sécheresses plus fréquentes avec des difficultés à l'infiltration de l'eau dans le sol, des îlots de chaleurs intenses en ville diminués par la plantation d'arbres...
- Une course au surdimensionnement des réseaux d'eau qui a trouvé ses limites, des grilles et avaloirs saturés, des pollutions invisibles...
- Grandes variations des niveaux des nappes phréatiques.

Les solutions :

- La Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) doit être un projet pluridisciplinaire avec transversalité des compétences (hydrologie, assainissement, paysages ...) pour à la fois valoriser et préserver la qualité de l'eau, favoriser son infiltration et l'effet tampon et éponge du sol, préserver la place du piéton, favoriser les changements d'usage des espaces....
- Plantation au sol d'espèces couvrantes pour éviter le rototile,
- Conception des massifs en creux et non bombés (pour une meilleure infiltration),

- Que ce soit dans les parcs ou au milieu des voies routières ou sur les côtés, les bordures de massifs sont à zéro (matérialisation des bordures pour les voitures par des demi-sphères espacées régulièrement) pour un écoulement de l'eau dans le creux,
- Plantation sur toile Agromat bio évitant le ravinement,
- Plantation sur paillage de broyat de bois ou avec plantes couvre-sol.
- Superposition des réseaux d'eau pluviale sur réseaux électricité et gaz (cas par cas pour les végétaux ligneux)
- Financement par les fonds vert et agence de l'eau à 80% y compris sur travaux en régie.

4) Compte-rendu de l'assemblée générale de Saint Fiacre du 28 juin

Rapport moral 2023

- Regroupement de Saint Fiacre avec Solid'auto services sous une seule entité pour une économie d'échelle.
- Mise en place d'actions de formation en situation de travail pour augmenter les compétences des salariés en lien avec le métier.
- Création d'un nouvel atelier pour le réemploi de matériel professionnel.
- Recrutement de 4 nouveaux salariés permanents.
- Inquiétudes face à de nouvelles décisions politiques concernant les aides financières et la non-indexation des aides par rapport au SMIC.

Rapport financier 2023

- Chiffre d'affaires supérieur à 2 Millions d'euros, résultat positif à + 63 000 € pour 2023
- Compte tenu des subventions importantes accordées à l'association, en 2023, un commissaire aux comptes a été mandaté pour vérifier la gestion jugée très saine.

Rapport d'activité 2023

- L'accompagnement est le cœur du travail des salariés permanents.
- Vente de plants bio aux jardins de Saintes,
- Inauguration d'un poulailler consommant des déchets verts,
- Cérémonie pour les 25 ans de Saint Fiacre,
- Animation 'ma récré au potager' pour les primaires et les maternelles.

Rôles de l'accompagnement en formation :

- 96 hommes et 22 femmes en 2023 (de moins en moins de femmes) en insertion,
- Les ASP (Accompagnateurs Socio-Professionnels) et les ETPS (Encadrants Techniques Pédagogique-Sociaux) rencontrent des problématiques de santé, de mobilité, de savoirs de base, de finances, d'addictions, de handicaps, de logements.

Formations des salariés en transition :

50 parcours en 2023 contre 35 en 2022 dont l'autorisation de transport de marchandises dangereuses par la route, sauveteur secouriste au travail, gestes et postures, entretien petits matériels, tailles de végétaux, reconnaissance de végétaux...

Formation de salariés permanents

Pôle alimentation durable :

- Accueil de 12 CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) avec des résultats encourageants pour 4.

- 3 sites : jardin de Cravans, jardin à Saintes et le pôle logistique, 38 rue des Fougères.
- Vente en magasins, épiceries et 11 points relais, approvisionnement de restaurations scolaires.
- Transformation de la surproduction estivale mais prochaine orientation vers des cultures de légumes plutôt d'automne, printemps et hiver.
- Au jardin de Saintes : recherche de diversification du public : Accueil de personnes en fin de parcours de soins à l'hôpital et création d'une aire de compostage.

Pôle environnement :

- 41 salariés accompagnés
- Nouveaux marchés avec le centre hospitalier de Saintonge (Saintes et Saint Jean d'Angély) concernant l'entretien des espaces verts.
- Viticulture : apprentissage de la taille, tirage et relevage de la vigne.

Démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) :

- Point sur les pratiques sociales/environnementales/économiques visant à toujours s'améliorer.

Recrutement d'une assistante administrative et de communication pour constituer un 100% numérique.

Solid'auto services 1 rue des Fougères à Saintes :

- Location de 60 véhicules sur le département, achat de voitures sans permis et automatiques.
- En sont bénéficiaires les personnes ayant le RSA (revenu de solidarité active) car la mobilité est indispensable dans les zones semi rurales à rurales.

5) Compte-rendu de la réunion de Soluris sur la cyberattaque

L'objet de cette réunion était de présenter les mesures à prendre, les réflexes à avoir et les comportements à adopter par le personnel administratif et les élus pour faire face aux possibles cyberattaques pendant les jeux olympiques mais plus généralement en permanence.

VIII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**

1) Manifestations passées

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
VivEnvaux	Ici commence le Fleuve	29/06	La collecte de déchets sous l'égide de la SurfriderFoundation et en présence des pêcheurs a sensibilisé 24 bénévoles. 437 mégots ont été récoltés (100 de moins qu'en 2023) un bidon d'huile de vidange a été trouvé sur les berges. M. Trifiletti est navré et fait remarquer le vol de la plaque commémorative de la SurfriderFoundation et l'acte de vandalisme sur 4 arbres du Pré Valade.
Basket	15 ^{ème} Gueultonade	30/06	470 participants, seulement 133 marcheurs. Belle randonnée tout de même, les organisateurs n'ont eu que des retours positifs.
Lapidiales	Exposition	1 au 31/07	Exposition de sculptures de Sylvie Berry et Aurore Besson

Bilan de l'exposition de peintures au Comptoir du Tourisme. Josette, Eliane et Maryvonne ont présenté leurs œuvres aux 367 visiteurs qui ont tous apprécié ce lieu agréable et lumineux. Toutes les trois gardent un excellent souvenir de ces trois semaines passées en présence de touristes.

2) Manifestations à venir pour Juillet et Août

Un grand nombre de manifestations se dérouleront sur la commune au mois de juillet et août. Nous vous invitons à consulter l'agenda des manifestations.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Demande d'un stand commercial les dimanches après-midi sur la place des Halles

Le Conseil Municipal a donné un avis défavorable à la demande effectuée par une personne qui souhaitait vendre des produits manufacturés pendant la saison estivale.

2) Projet de spectacle « Les Danses de Feu » les 15 et 16 août 2025

Les propriétaires du château de Panloy projettent d'organiser un spectacle « les danses du feu » les 15 et 16 août 2025.

Une solution avec les agriculteurs riverains pourrait être envisagée afin de régler le problème du stationnement des véhicules.

X. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le Vendredi 30 août 2024 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.